



Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Distr.: GÉNÉRALE

GC.11/13  
25 octobre 2005

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

## CONFÉRENCE GÉNÉRALE

Onzième session

Vienne, 28 novembre-2 décembre 2005

Point 10 b) de l'ordre du jour provisoire

### SITUATION FINANCIÈRE DE L'ONU

#### Rapport du Directeur général

Le présent document rend compte de la situation financière de l'ONU au 30 septembre 2005.

#### TABLE DES MATIÈRES

Chapitre	Paragraphes	Page
I. Aperçu général .....	1	2
II. Budgets ordinaire et opérationnel .....	2-3	2
III. Contributions .....	4-5	3
IV. Droit de vote .....	6-7	3
V. Suite donnée aux recommandations du groupe de discussion sur le versement des quotes-parts dans les délais .....	8-11	3
VI. Solde inutilisé des crédits ouverts .....	12-16	5
VII. Mesures à prendre par la conférence .....	17	5
Annexes		
I. Exécution du budget ordinaire de l'exercice 2004-2005 .....		6
II. Budget ordinaire: état des contributions .....		8

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

V.05-89513 (F)



## I. APERÇU GÉNÉRAL

1. La situation financière au 30 septembre 2005 peut, dans ses grandes lignes, se résumer comme suit:

a) Le taux global d'exécution du budget ordinaire (75 %) est inférieur à celui des exercices biennaux précédents (annexe I). Il devrait atteindre 91 % d'ici à la fin de l'exercice;

b) Le budget opérationnel a enregistré un excédent de 1,8 million d'euros, obtenu grâce à un taux de vacance de postes plus élevé que celui retenu pour l'établissement du budget et à des économies réalisées sur les engagements de dépenses de l'exercice précédent. La réserve a ainsi été portée de 3,1 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2004 à 5,1 millions d'euros au 30 septembre 2005. Elle devrait atteindre approximativement 4,2 millions d'euros d'ici à la fin de l'exercice;

c) Les dépenses engagées pour la gestion des bâtiments représentent 70 % des crédits ouverts à ce titre pour l'exercice, ce qui fait apparaître une hausse par rapport à l'exercice précédent (68 %);

d) Le montant des ressources de trésorerie au titre du budget ordinaire (y compris le Fonds de roulement) s'établit à 41,3 millions d'euros contre 34,1 millions d'euros au 30 septembre 2004 et 38,5 millions d'euros au 30 septembre 2003;

e) Le taux de recouvrement des contributions pour 2005 se situe à 85,9 % contre 86,3 % en 2004 et 90,3 % en 2003;

f) Le taux de recouvrement des arriérés de contribution des années antérieures par rapport aux contributions de l'année en cours est de 4,7 % contre 2 % en 2004 et 2003;

g) Le montant des contributions non acquittées se chiffre à 124,1 millions d'euros, dont 69,2 millions d'euros dus par les États-Unis d'Amérique et 2,1 millions d'euros dus par l'ex-Yougoslavie (voir l'annexe I), contre 122,3 millions d'euros au 30 septembre 2004 et 116,5 millions d'euros au 30 septembre 2003;

h) Le solde du Fonds de roulement s'établit à 7 423 030 euros, mais au 30 septembre 2005, un montant de 92 836 euros n'y avait pas encore été versé et un montant de 111 706 euros avait été décaissé au titre du renforcement de la sécurité. On se souviendra que, dans sa décision IDB.29/Dec.4, le Conseil a prié le Directeur général de prélever provisoirement le montant nécessaire sur le Fonds de roulement (voir le document GC.11/10);

i) Le montant cumulé du solde inutilisé des crédits ouverts et des intérêts à percevoir en sus des intérêts créditeurs, qui s'établit à 803 441 euros, a été déduit des quotes-parts de 2005 des États Membres remplissant les conditions voulues;

j) Un montant total provisoire de 3 335 893 euros provenant du solde inutilisé des crédits ouverts, recouvré entre le 1<sup>er</sup> novembre 2004 et le 30 septembre 2005, devra être reversé en janvier 2006, à moins que la Conférence n'en décide autrement;

k) Des informations à jour sur l'état des contributions et l'exercice du droit de vote au 25 novembre 2005 seront données dans un document de séance.

## II. BUDGETS ORDINAIRE ET OPÉRATIONNEL

2. L'exécution des budgets ordinaire et opérationnel, au 30 septembre 2005, peut se résumer comme suit:

a) L'exécution du budget ordinaire pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2004 au 30 septembre 2005 est récapitulée à l'annexe I, par grand programme et par principal objet de dépense. Le taux global d'exécution se chiffre à 75 % des crédits ouverts en montant brut, ce qui fait apparaître un léger recul par rapport à l'exercice biennal précédent (79 %). Ce taux devrait atteindre 91 % au cours du dernier trimestre de l'exercice en raison de l'exécution accélérée des programmes, en particulier des programmes financés par les ressources spéciales pour l'Afrique. D'autres décaissements et engagements de dépenses ayant trait aux services de conférence et aux services communs en rapport avec la session de la Conférence générale seront effectués avant la fin de l'année. Le taux d'exécution prévu devrait correspondre au taux de recouvrement des contributions de l'exercice biennal;

b) Afin d'étoffer la réserve du budget opérationnel, les dépenses imputées sur ce budget ont été contenues au moyen d'une hausse du taux de vacance de postes par rapport à celui retenu pour l'établissement du budget. De la sorte, et grâce aussi aux économies opérées (0,6 million d'euros) sur les engagements de dépenses au titre de l'exercice précédent, le budget opérationnel accuse un excédent de 1,8 million d'euros, auquel il faut ajouter 0,2 million d'euros provenant des gains de change. La réserve a ainsi été portée de 3,1 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2004 à 5,1 millions d'euros au 30 septembre 2005, comme l'indique le tableau 1. À la fin de l'exercice, elle devrait s'établir à quelque 4,2 millions d'euros, ce qui représente une augmentation de 1,1 million d'euros.

**Tableau 1. Réserve du budget opérationnel**

Réserve du budget opérationnel au 1 <sup>er</sup> janvier 2004	3,1
Économies sur le règlement d'engagements d'exercices antérieurs	0,6
Recettes (1 <sup>er</sup> janvier 2004-30 septembre 2005)	<u>16,0</u>
Total partiel	<u>19,7</u>
Dépenses (1 <sup>er</sup> janvier 2004-30 septembre 2005)	(14,8)
Gains de change	<u>0,2</u>
Réserve du budget opérationnel au 30 septembre 2005	<u>5,1</u>

3. L'exécution du budget alloué à la gestion des bâtiments n'a pas posé de problèmes. Les dépenses pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2004 au 30 septembre 2005 se sont élevées à 33,3 millions d'euros, ce qui représente environ 70 % des crédits ouverts à ce titre pour 2004-2005. À titre de comparaison, pour la même période de l'exercice biennal précédent, les dépenses représentaient 68 % des crédits ouverts.

### III. CONTRIBUTIONS

#### A. Recouvrement

4. Pour 2005, 67 États Membres, dont 10 font partie des pays les moins avancés (PMA), ont acquitté l'intégralité de leurs contributions; 27 autres, dont 5 PMA, ont soit effectué des versements partiels, soit vu leur quote-part réduite au titre du reversement des soldes inutilisés. Les contributions recouvrées pour l'année en cours, au 30 septembre 2005, ventilées par liste d'États, sont récapitulées au tableau 2.

**Tableau 2. Recouvrement des contributions, janvier-septembre 2005 (en millions d'euros)**

Liste d'États*	Année en cours	Années antérieures	Total
A	2,88	1,45	4,33
B	55,01	0,00	55,01
C	1,00	0,36	1,36
D	2,07	1,50	3,57
Autres	0,00	0,01	0,01
États-Unis d'Amérique ex-Yougoslavie	0,00	0,01	0,01
Total	60,96	3,33	64,29

\* Voir le document GC.11/14.

#### B. Contributions non acquittées

5. L'état détaillé des contributions non acquittées au 30 septembre 2005 est présenté à l'annexe II du présent document. Le tableau 3 donne des renseignements sur les quotes-parts et sur les contributions non acquittées à cette date, ventilées par liste d'États.

**Tableau 3. Quotes-parts et contributions impayées au 30 septembre 2005**

Liste d'États*	Quotes-parts (%)	Millions d'euros		
		Année en cours	Années antérieures	Total
A	10,82849	4,81	6,06	10,87
B	78,15186	0,48	0,00	0,48
C	7,82719	4,56	26,86	31,42
D	3,18720	0,19	9,40	9,59
Autres	0,00526	0,00	0,48	0,48
Total partiel	100,00000	10,04	42,80	52,84
États-Unis d'Amérique ex-Yougoslavie		0,00	69,19	69,19
Total	100	10,04	114,07	124,11

\* Voir le document GC.11/14.

### IV. DROIT DE VOTE

6. Comme indiqué à l'annexe II du présent document, au 30 septembre 2005, 46 États Membres étaient suspendus de l'exercice du droit de vote, conformément à l'Article 5.2 de l'Acte constitutif et à l'alinéa b) de l'article 5.5 du règlement financier (voir le tableau 4 sur les droits de vote dans les trois organes délibérants).

**Tableau 4. Suspension de l'exercice du droit de vote au 30 septembre 2005**

	Nombre d'États Membres suspendus		
	2005	2004	2003
Conférence générale	46	46	50
Conseil du développement industriel	3	2	1
Comité des programmes et des budgets	1	1	1

7. Afin de recouvrer leur droit de vote pour le reste de l'année 2005, ces États Membres doivent verser l'intégralité de leurs contributions pour 2002 et les années antérieures, y compris les avances au Fonds de roulement, et effectuer des versements partiels pour 2003, soit un montant total minimum de 27 623 975 euros.

### V. SUITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE DISCUSSION SUR LE VERSEMENT DES QUOTES-PARTS DANS LES DÉLAIS

8. Le tableau 5 récapitule l'état, au 30 septembre 2005, de l'exécution des plans de paiement des États Membres approuvés en vue de réduire les arriérés de contributions. Le Secrétariat a noté avec satisfaction que le Bélarus a effectué tous les versements conformément

à son plan de paiement et réglé tous ses arriérés de contributions; il n'est donc plus visé par la décision GC.10/Dec.13 concernant le recouvrement des droits de vote. Le Secrétariat a également noté avec satisfaction que tous les autres États Membres se sont acquittés de toutes les obligations énoncées dans leurs plans de paiement pluriannuels. Des négociations ont été

entamées avec quelques États Membres, en particulier la Guinée équatoriale, le Nicaragua et la République de Moldova. Les autres États Membres ayant des arriérés de contributions sont invités à envisager de présenter des plans de paiement afin de les réduire progressivement.

**Tableau 5. État des plans de paiement au 30 septembre 2005**  
(montants en euros)

État Membre	Montant total des arriérés faisant l'objet du plan*	Montants reçus ou dus en 2005	Montant restant à acquitter au 30/9/05	Durée (en années)	Date de versement de l'annuité due en 2005	Annuité due	Versement effectué ou dû en 2005
Afghanistan	90 615	18 691	53 941	5	Février	Deuxième	Mars
Azerbaïdjan	1 269 247	130 965	888 472	10	Mai	Troisième	Juin
Bélarus	452 373	169 968	0	3	Septembre	Troisième/dernière	Janvier
Kazakhstan	524 106	127 328	302 878	5	Octobre	Deuxième	Février
Lituanie	434 241	100 991	167 660	5	Décembre	Troisième	Septembre
Slovénie	414 532	196 423	237 223	3	Décembre (versement partiel reçu en mai)	Deuxième	Programmé (solde)
Ukraine	9 711 236	1 025 510	4 860 095	10	Octobre	Cinquième	Mars
Total	12 896 350	1 769 876	6 510 269				

\*Montant total des arriérés au moment de la signature du plan, hors contributions de l'année en cours.

### Mesures d'incitation et de contre-incitation

9. Comme cela a été indiqué dans des documents antérieurs (notamment IDB.30/13, par. 16), le Secrétariat suit de près les derniers développements en la matière dans d'autres organismes des Nations Unies. Le Comité des contributions de l'Organisation des Nations Unies a présenté dans son rapport (soixante-cinquième session, 6-24 juin 2005) à l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa soixantième session, les renseignements ci-après (A/60/11): Le Comité a noté que les échéanciers de paiement pluriannuels étaient la seule mesure sur laquelle une décision avait été prise jusqu'à présent. Les décisions concernant les autres conclusions et recommandations étaient encore à l'étude. Le Comité a décidé de ne pas examiner plus avant la question des mesures propres à encourager le paiement des arriérés à moins qu'il ne reçoive à cet effet des directives de l'Assemblée générale.

### Arriérés dus par d'anciens États Membres

10. Les États-Unis d'Amérique doivent à l'ONUDI les montants suivants:

Contributions pour la période 1994-1996	69 190 525 €
Impôts sur le revenu (au titre de l'accord relatif au remboursement des impôts)	<u>955 784 €</u>
Total	70 146 309 €

Le Secrétariat suit régulièrement la question avec le Représentant permanent des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne afin d'obtenir le versement de ce montant.

11. Les arriérés de contributions de l'ex-Yougoslavie pour la période 1990-2001 se montent à 2 081 599 euros. Étant donné qu'il faudrait examiner cette question et y apporter une solution à l'échelle du système et qu'elle a été étudiée par le Comité des contributions, le Secrétariat suit de près l'examen de cette question par l'Assemblée générale des Nations Unies. Dans sa décision 59/551 B, l'Assemblée générale a décidé de renvoyer à une date ultérieure l'examen de la question des arriérés de contributions de l'ex-Yougoslavie. Le rapport (A/60/140 de juillet 2005), présenté à la soixantième session de l'Assemblée générale, rappelle les questions juridiques et techniques soulevées et met à jour les informations fournies, présente les différentes options proposées et expose les questions qu'elle devra examiner. Les conclusions du rapport sont notamment les suivantes: Comme les arriérés de contributions de l'ex-Yougoslavie ne peuvent être récupérés auprès de cet État, l'Assemblée générale devra se prononcer sur la marche à suivre. À ce sujet, deux propositions ont été avancées: a) les cinq États successeurs ont proposé que l'intégralité de ces arriérés soit passée par pertes et profits; b) les États successeurs devraient être invités à régler les arriérés de l'ex-Yougoslavie antérieurs à la dissolution définitive de cet État, le 27 avril 1992, et le solde des arriérés

ultérieurs devrait être passé par pertes et profits. Selon une autre solution, le règlement des arriérés antérieurs à la dissolution de l'ex-Yougoslavie pourrait être demandé aux cinq États successeurs et le solde des arriérés ultérieurs à cette dissolution pourrait l'être à la Serbie-et-Monténégro, selon le principe de l'irrecevabilité pour contradiction ("estoppel"). Toutefois, ces options ne sont pas exclusives l'une de l'autre et de nombreuses variantes pourraient être envisagées. Le Secrétariat informera les organes directeurs de tout fait nouveau et de toute décision prise à cet égard par l'Assemblée générale.

## VI. SOLDE INUTILISÉ DES CRÉDITS OUVERTS

12. Des renseignements détaillés sur le solde inutilisé des crédits ouverts, les recettes provenant des nouveaux États Membres et les intérêts en sus des intérêts créditeurs prévus dans le budget ont été présentés dans les documents IDB.28/10, IDB.29/8 et IDB.30/13.

### Montant reversé aux États Membres au 1<sup>er</sup> janvier 2005

13. Le montant total du solde inutilisé des crédits ouverts pour les exercices 1992-1993, 1996-1997, 1998-1999 et 2000-2001 et des intérêts perçus en sus des intérêts créditeurs prévus au budget (803 441 euros) a été reversé, au prorata de leur quote-part, aux États Membres remplissant les conditions voulues – c'est-à-dire à ceux qui avaient versé l'intégralité de leur contribution pour l'exercice biennal concerné, conformément aux alinéas b) et c) de l'article 4.2 du règlement financier (IDB.30/13, par. 21).

### Montant provisoire des soldes inutilisés à reverser au 1<sup>er</sup> janvier 2006

14. Au 30 septembre 2005, les soldes inutilisés des crédits ouverts au titre des exercices biennaux 1992-1993, 1996-1997, 1998-1999, 2000-2001 et 2002-2003 se chiffrent provisoirement à 3 335 893 euros, répartis comme suit:

Exercice biennal	Euros
1992-1993	30 106
1996-1997	937 293
1998-1999	360 077
2000-2001	98 685
2002-2003	1 909 732
Total	3 335 893

15. À moins que la Conférence n'en décide autrement, le montant ci-dessus devra être reversé en janvier 2006, conformément aux alinéas b) et c) de l'article 4.2 du règlement financier, aux États Membres ayant réglé la totalité de leurs contributions pour les exercices en question, au prorata de leurs quotes-parts pour ces exercices.

16. Par le passé, la Conférence générale a décidé, à diverses reprises, pour faire face à d'importants problèmes d'ordre financier, de suspendre l'application des articles pertinents du règlement financier de sorte que l'Organisation puisse conserver le solde inutilisé des crédits ouverts. Récemment, elle a à cette fin également encouragé les États Membres à renoncer volontairement à leur part de ces soldes inutilisés pendant une période déterminée. De cette manière, des sommes considérables ont notamment pu être utilisées pour les programmes intégrés et les cadres généraux de services ainsi que pour les programmes axés sur les priorités thématiques. À cet égard, l'attention des États Membres est attirée en particulier sur la résolution GC.8/Res.4 et la décision GC.9/Dec.10. Si la Conférence générale à sa onzième session prenait une telle décision, l'indication de domaines prioritaires et du calendrier d'exécution facilitait l'utilisation optimale des ressources.

## VII. MESURES À PRENDRE PAR LA CONFÉRENCE

17. La Conférence pourrait envisager d'adopter le projet de décision suivant:

“La Conférence générale:

a) Prend note des informations figurant dans le document GC.11/13;

b) Prie instamment les États Membres qui n'ont pas encore réglé leurs contributions, y compris pour ce qui est des avances au Fonds de roulement et des arriérés d'années antérieures, de le faire sans retard;

c) Prie le Directeur général de poursuivre ses efforts et ses contacts avec les États Membres en vue de recouvrer les arriérés de contributions.”

## Annexe I

## EXÉCUTION DU BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 2004-2005

Tableau 1. Exécution du budget par grand programme, du 1<sup>er</sup> janvier 2004 au 30 septembre 2005  
(en milliers d'euros)

Grand programme	Prévisions budgétaires approuvées <sup>1)</sup>			Dépenses/recettes effectives			Taux d'exécution du budget approuvé (montants bruts) (b4)/(a1)			Solde inutilisé au 30/9/05 (c) = (a-b)		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
		<b>Brut</b>	<b>Recettes</b>	<b>Net (1-2)</b>	<b>Brut</b>	<b>Recettes</b>	<b>Net (4-5)</b>	<b>%</b>	<b>Brut</b>	<b>Recettes</b>	<b>Net (8-9)</b>	
<b>I. Budget ordinaire</b>												
A. Organes directeurs	5 299,55	3 012,9	5 299,55	3 012,9	-	3 012,9	57,0	2 286,65	-	2 286,65		
B. Gestion générale	12 114,76	9 884,3	12 114,76	9 884,3	-	9 884,3	82,0	2 230,46	-	2 230,46		
C. Renforcement des capacités industrielles	29 176,87	19 860,5	29 176,87	19 860,5	-	19 860,5	68,0	9 316,37	-	9 316,37		
D. Développement industriel durable et plus propre	23 392,11	20 815,1	23 392,11	20 815,1	-	20 815,1	89,0	2 577,01	-	2 577,01		
E. Programme régional	35 097,19	1 618,50	33 478,69	21 422,0	427,9	20 994,1	61,0	13 675,19	1 190,60	12 484,59		
F. Administration	26 227,86	19 472,5	26 227,86	19 472,5	-	19 472,5	74,0	6 755,36	-	6 755,36		
H. Coûts indirects <sup>2)</sup>	16 000,76	13 931,3	16 000,76	13 931,3	-	13 931,3	87,0	2 069,46	-	2 069,46		
Recettes accessoires		1 394,80	(1 394,80)		2 231,8	(2 231,8)	160,0	-	(837,00)	837,00		
Budget ordinaire total présenté sous la cote IDB.27/3	147 309,10	3 013,30	144 295,80	108 398,6	2 659,7	105 738,9	74,0	38 910,50	353,60	38 556,90		
Moins la réduction opérée conformément à la décision GC.10/Dec.17	2 295,80	-	2 295,80					2 295,80	-	2 295,80		
Total (budget ordinaire approuvé)	145 013,30	3 013,30	142 000,00	108 398,6	2 659,7	105 738,9	75,0	36 614,70	353,60	36 261,10		
<b>2. Autres fonds du Siège</b>												
G. Gestion des bâtiments <sup>3)</sup>	47 870,13	47 870,13	-	33 312,1	33 312,1	-	70,0	14 558,03	14 558,03	-		

Notes:

<sup>1)</sup> Voir IDB.27/3 et GC.10/Dec.17.<sup>2)</sup> Y compris la part des services communs de gestion des bâtiments à la charge de l'ONU/DI.<sup>3)</sup> Les dépenses autres que de personnel sont financées à l'aide de contributions anticipées versées au compte spécial pour la gestion des bâtiments. Les dépenses de personnel sont recouvrées en fonction des décaissements.

**Tableau 2. Exécution du budget par principal objet de dépense, du 1<sup>er</sup> janvier 2004 au 30 septembre 2005**  
(en milliers d'euros)

Principal objet de dépense	Prévisions de dépenses approuvées <sup>1)</sup>	Dépenses/recettes effectives 1 <sup>er</sup> /1/04 au 30/9/05	Taux d'exécution	Solde inutilisé au 30/9/05
	1	2	3 = 2:1	4 = 1-2
<b>A. Budget ordinaire</b>			%	
<u>Dépenses brutes</u>				
1 Dépenses de personnel	98 335,12	73 409,60	75,0	24 925,52
2 Voyages autorisés	2 793,40	1 672,30	60,0	1 121,10
3 Dépenses de fonctionnement <sup>2)</sup>	26 336,08	17 370,80	66,0	8 965,28
4 Technologie de l'information et de la communication	5 654,70	3 874,40	69,0	1 780,30
5 Programme ordinaire de coopération technique et ressources spéciales pour l'Afrique	14 189,80	12 071,50	85,0	2 118,30
Total (budget ordinaire présenté sous la cote IDB.27/3)	147 309,10	108 398,60	74,0	38 910,50
Moins la réduction opérée conformément à la décision GC.10/Dec.17	2 295,80			2 295,80
Total (budget ordinaire approuvé)	145 013,30	108 398,60	75,0	36 614,70
<u>Recettes</u>				
3 Dépenses de fonctionnement (Programme régional)	1 618,50	427,90	26,0	1 190,60
Recettes accessoires	1 394,80	2 231,80	160,0	-837,00
Total (recettes)	3 013,30	2 659,70	88,0	353,60
Total (montants nets, A)	142 000,00	105 738,90	74,0	36 261,10
<b>B. Autres fonds du Siège: gestion des bâtiments<sup>3)</sup></b>				
<u>Dépenses brutes</u>				
1 Dépenses de personnel	13 949,20	10 369,80	74,0	3 579
2 Voyages autorisés	12,20	3,80	31,0	8
3 Dépenses de fonctionnement <sup>2)</sup>	33 908,73	22 938,50	68,0	10 970
Total (dépenses brutes)	47 870,13	33 312,10	70,0	14 558
<u>Recettes<sup>4)</sup></u>	47 870,13	33 312,10	70,0	14 558
Total (montants nets, B)	0,00	0,00	0,0	0

## Notes:

<sup>1)</sup> Voir IDB.27/3 et GC.10/Dec.17.

<sup>2)</sup> Y compris la part des services communs de gestion des bâtiments à la charge de l'ONUDI.

<sup>3)</sup> Les dépenses relatives à la gestion des bâtiments sont réparties entre tous les organismes usagers. La part nette de l'ONUDI est comprise au titre des frais généraux de fonctionnement (total A ci-dessus).

<sup>4)</sup> Les dépenses autres que de personnel sont financées à l'aide de contributions anticipées versées au compte spécial pour la gestion des bâtiments. Les dépenses de personnel sont recouvrées en fonction des décaissements.

## Annexe II

**BUDGET ORDINAIRE: ÉTAT DES CONTRIBUTIONS**

au 30 septembre 2005 (en euros)

Pays	Contributions impayées	Fonds de roulement (2005)	Montant dû	Années	Droit de vote <sup>a</sup>	Montant minimum à verser pour recouvrer le droit de vote
AFGHANISTAN	53 941		53 941	1995(p)-2005	Non	45 990
AFRIQUE DU SUD	-		-	-	Oui	
ALBANIE	2 979		2 979	2005 (p)	Oui	
ALGÉRIE	69 306		69 306	2005 (p)	Oui	
ALLEMAGNE	-		-	-	Oui	
ANGOLA	-		-	-	Oui	
ARABIE SAOUDITE	-		-	-	Oui	
ARGENTINE	6 573 633		6 573 633	1999(p) - 2005	Non	3 571 920
ARMÉNIE	914 707		914 707	1992(p)-2005	Non	908 820
AUTRICHE	-		-	-	Oui	
AZERBAÏDJAN	888 472		888 472	1994(p)-2005	Oui	Plan de paiement <sup>b</sup>
BAHAMAS	-		-	-	Oui	
BAHREÏN	35 475		35 475	2004(p)-2005	Oui	
BANGLADESH	13 461		13 461	2004(p)-2005	Oui	
BARBADE	-		-	-	Oui	
BÉLARUS	-		-	-	Oui	
BELGIQUE	-		-	-	Oui	
BELIZE	668		668	2005 (p)	Oui	
BÉNIN	4 005		4 005	2004(p)-2005	Oui	
BHOUTAN	-		-	-	Oui	
BOLIVIE	29 574		29 574	2002(p) - 2005	Non	6 230
BOSNIE-HERZÉGOVINE	-		-	-	Oui	
BOTSWANA	-		-	-	Oui	
BRÉSIL	21 379 555	78 145	21 457 700	1995(p)-2005	Non	14 451 760
BULGARIE	-		-	-	Oui	
BURKINA FASO	-		-	-	Oui	
BURUNDI	67 781		67 781	1993(p)-2005	Non	65 840
CAMBODGE	5 978		5 978	2003(p) 2005	Non	95
CAMEROUN	14 719		14 719	2004(p)-2005	Oui	
CAP-VERT	97 528		97 528	1991(p)-2005	Non	95 590
CHILI	396 314		396 314	2004(p)-2005	Oui	
CHINE	1 610 450		1 610 450	2004(p)-2005	Oui	
CHYPRE	-		-	-	Oui	
COLOMBIE*	532 015		532 015	2003(p)-2005	Oui	
COMORES	136 070		136 070	1986(p)-2005	Non	134 130
COSTA RICA	129 440		129 440	1997(p)-2005	Non	71 170
CÔTE D'IVOIRE	5 311		5 311	2005 (p)	Oui	
CROATIE	-		-	-	Oui	
CUBA	60 224		60 224	2004(p)-2005	Oui	
DANEMARK	-		-	-	Oui	
DJIBOUTI	94 976		94 976	1991(p)-2005	Non	93 040
DOMINIQUE	1 850		1 850	2003(p)-2005	Oui	
ÉGYPTE	-		-	-	Oui	
EL SALVADOR	212 046	1 747	213 793	1988-2005	Non	160 890
ÉMIRATS ARABES UNIS	-		-	-	Oui	
ÉQUATEUR	6 640		6 640	2005 (p)	Oui	
ÉRYTHRÉE	1 939		1 939	2003(p)-2005	Oui	
ESPAGNE	-		-	-	Oui	
ÉTHIOPIE	-		-	-	Oui	



Pays	Contributions impayées	Fonds de roulement (2005)	Montant dû	Années	Droit de vote <sup>a</sup>	Montant minimum à verser pour recouvrer le droit de vote
EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE*	12 057		12 057	2004(p)-2005	Oui	
FÉDÉRATION DE RUSSIE	-		-	-	Oui	
FIDJI	7 459		7 459	2004(p)-2005	Oui	
FINLANDE	-		-	-	Oui	
FRANCE	-		-	-	Oui	
GABON	51 358		51 358	2002(p)-2005	Non	10 550
GAMBIE	75 497		75 497	1992(p)-2005	Non	73 560
GÉORGIE	1 609 041		1 609 041	1992(p)-2005	Non	1 594 420
GHANA	-		-	-	Oui	
GRÈCE	-		-	-	Oui	
GRENADE	67 883		67 883	1993(p) - 2005	Non	65 950
GUATEMALA	-		-	-	Oui	
GUINÉE	4 938		4 938	2004(p)-2005	Oui	
GUINÉE ÉQUATORIALE	136 070		136 070	1986(p)-2005	Non	134 130
GUINÉE-BISSAU	118 201		118 201	1988(p)-2005	Non	116 260
GUYANA	-		-	-	Oui	
HAÏTI	-		-	-	Oui	
HONDURAS	-		-	-	Oui	
HONGRIE	-		-	-	Oui	
INDE	-		-	-	Oui	
INDONÉSIE	-		-	-	Oui	
IRAN (République islamique d')	540 697		540 697	2004(p)-2005	Oui	
IRAQ	1 972 410	10 582	1 982 992	1991(p)-2005	Non	1 584 270
IRLANDE	-		-	-	Oui	
ISRAËL	416 539		416 539	2005 (p)	Oui	
ITALIE	-		-	-	Oui	
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE	108 039		108 039	2004(p)-2005	Oui	
JAMAÏQUE	-		-	-	Oui	
JAPON	-		-	-	Oui	
JORDANIE	-		-	-	Oui	
KAZAKHSTAN	302 878		302 878	1999(p)-2005	Non	220 770
KENYA	-		-	-	Oui	
KIRGHIZISTAN	377 142		377 142	1993(p)-2005	Non	375 200
KOWEÏT	-		-	-	Oui	
LESOTHO	-		-	-	Oui	
LIBAN	11 042		11 042	2005 (p)	Oui	
LIBÉRIA	107 391		107 391	1990(p)-2005	Non	105 450
LITHUANIE	167 660		167 660	1999(p)-2005	Oui	Plan de paiement <sup>b</sup>
LUXEMBOURG	-		-	-	Oui	
MADAGASCAR	70		70	2005 (p)	Oui	
MALAWI	-		-	-	Oui	
MALAISIE	-		-	-	Oui	
MALDIVES	913		913	2004(p)-2005	Oui	
MALI*	3 341		3 341	2004(p)-2005	Oui	
MALTE	14 986		14 986	2005 (p)	Oui	
MAROC	-		-	-	Oui	
MAURICE	-		-	-	Oui	
MAURITANIE	115 395		115 395	1988(p)-2005	Non	113 460
MEXIQUE*	188 584		188 584	2005 (p)	Oui	
MONACO	-		-	-	Oui	
MONGOLIE	1 205		1 205	2004(p)-2005	Oui	
MOZAMBIQUE	1 285		1 285	2004(p)-2005	Oui	
MYANMAR	7 038		7 038	2005 (p)	Oui	
NAMIBIE	-		-	-	Oui	

Pays	Contributions impayées	Fonds de roulement (2005)	Montant dû	Années	Droit de vote <sup>a</sup>	Montant minimum à verser pour recouvrer le droit de vote
NICARAGUA	136 056		136 056	1986(p)-2005	Non	134 120
NIGER	97 563		97 563	1991(p)-2005	Non	95 630
NIGÉRIA	140 546		140 546	2003(p)-2005	Oui	
NORVÈGE	-		-	-	Oui	
NOUVELLE-ZÉLANDE	-		-	-	Oui	
NÉPAL	7 715		7 715	2004(p)-2005	Oui	
OMAN	-		-	-	Oui	
OUGANDA	4 083		4 083	2005 (p)	Oui	
OUZBÉKISTAN	480 649		480 649	1997(p)-2005	Non	448 560
PAKISTAN	61 113		61 113	2005 (p)	Oui	
PANAMA	9 524		9 524	2005 (p)	Oui	
PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE	16 800		16 800	2003(p)-2005	Oui	
PARAGUAY	71 671		71 671	2001(p)-2005	Non	24 810
PAYS-BAS	-		-	-	Oui	
PÉROU	533 680		533 680	2001(p)-2005	Non	188 000
PHILIPPINES	60 662		60 662	2005 (p)	Oui	
POLOGNE	-		-	-	Oui	
PORTUGAL	463 484		463 484	2005 (p)	Oui	
QATAR*	33 985		33 985	2005 (p)	Oui	
RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE	-		-	-	Oui	
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	112 891		112 891	1989(p)-2005	Non	110 950
RÉPUBLIQUE DE CORÉE	2 479 802		2 479 802	2004(p)-2005	Oui	
RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA	876 787		876 787	1993(p)-2005	Non	870 900
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO	129 908		129 908	1989(p)-2005	Non	118 640
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO	-		-	-	Oui	
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	396 969	2 102	399 071	1986-2005	Non	332 070
RÉPUBLIQUE DU CONGO	2 193		2 193	2002(p)-2005	Non	260
RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE	-		-	-	Oui	
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	-		-	-	Oui	
RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE	1 807		1 807	2005 (p)	Oui	
ROUMANIE	-		-	-	Oui	
ROYAUME-UNI	-		-	-	Oui	
RWANDA*	10 600		10 600	1999(p)-2005	Non	8 660
SAINTE-LUCIE	1 870		1 870	2005 (p)	Oui	
SAINT-KITTS-ET-NEVIS	1 269		1 269	2004(p)-2005	Oui	
SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES	112 361		112 361	1989(p)-2005	Non	110 420
SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE	136 070		136 070	1986(p)-2005	Non	134 130
SÉNÉGAL	-		-	-	Oui	
SERBIE-ET-MONTÉNÉGRO	20 203		20 203	2004(p)-2005	Oui	
SEYCHELLES	49 828		49 828	1995(p)-2005	Non	43 940
SIERRA LEONE*	1 807		1 807	2003(p)-2005	Oui	
SLOVAQUIE	-		-	-	Oui	
SLOVÉNIE	237 223		237 223	2003(p)-2005	Oui	
SOMALIE	136 069		136 069	1986(p)-2005	Non	134 130
SOUDAN	5 996		5 996	2005 (p)	Oui	
SRI LANKA	-		-	-	Oui	
SUÈDE	-		-	-	Oui	
SUISSE	-		-	-	Oui	
SURINAME	45 522		45 522	1996(p)-2005	Non	39 640
SWAZILAND	3 496		3 496	2004(p)-2005	Oui	
TADJIKISTAN	269 353		269 353	1993(p)-2005	Non	267 420

Pays	Contributions impayées	Fonds de roulement (2005)	Montant dû	Années	Droit de vote <sup>a</sup>	Montant minimum à verser pour recouvrer le droit de vote
TCHAD	95 998		95 998	1991(p)-2005	Non	94 060
THAÏLANDE	-		-	-	Oui	
TIMOR-LESTE	-		-	-	Oui	
TOGO	58 703		58 703	1994(p)-2005	Non	56 770
TONGA	668		668	2005 (p)	Oui	
TRINITÉ-ET-TOBAGO	15 760		15 760	2005 (p)	Oui	
TUNISIE	2 673		2 673	2005 (p)	Oui	
TURKMÉNISTAN	213 690	260	213 950	1995-2005	Non	205 380
TURQUIE	-		-	-	Oui	
UKRAINE	4 860 095		4 860 095	1996(p)-2005	Oui	Plan de paiement <sup>b</sup>
URUGUAY	308 715		308 715	2001(p)-2005	Non	74 510
VANUATU	79 757		79 757	1992(p)-2005	Non	77 820
VENEZUELA (République bolivarienne du)	207 746		207 746	2005 (p)	Oui	
VIET NAM	16 031		16 031	2005 (p)	Oui	
YÉMEN	1 189		1 189	2005 (p)	Oui	
ZAMBIE	59 544		59 544	1994(p)-2005	Non	53 660
ZIMBABWE	8 031		8 031	2005 (p)	Oui	
<b>Total partiel:</b>	<b>52 836 331</b>	<b>92 836</b>	<b>52 929 167</b>			<b>27 623 975</b>
EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE <sup>c</sup>	2 081 599		2 081 599	1990(p)-2001		
État non membre:						
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE <sup>d</sup>	69 190 525		69 190 525	1994(p)-1996		
<b>TOTAL</b>	<b>124 108 455</b>	<b>92 836</b>	<b>124 201 291</b>			<b>27 623 975</b>

État récapitulatif des contributions impayées par année:	Euros
1986-1987	103 840
1988-1989	191 118
1990-1991	1 269 126
1992-1993	1 995 705
1994-1995	44 536 759
1996-1997	39 066 714
1998-1999	7 978 256
2000-2001	5 880 750
2002-2003	7 453 041
2004	5 589 836
Total partiel:	114 065 145
2005	10 043 310
<b>TOTAL :</b>	<b>124 108 455</b>

Notes:

(p) Paiement partiel.

<sup>a</sup> Conformément à l'Article 5.2 de l'Acte constitutif de l'ONUDI, l'exercice du droit de vote de 46 États Membres a été suspendu.

<sup>b</sup> Dans ses décisions GC.10/Dec.12, 14 et GC.9/Dec.12, la Conférence générale a rétabli le droit de vote de l'Azerbaïdjan, de la Lituanie et de l'Ukraine conformément à l'Article 5.2 de l'Acte constitutif.

<sup>c</sup> Contribution sur le point d'être réglée.

<sup>d</sup> État Membre de l'ONUDI jusqu'au 31 décembre 1996.

\* Depuis le 30 septembre 2005, les paiements suivants ont été reçus: Le Mali, le Mexique, le Qatar et la Sierra Leone ont versé l'intégralité de leurs contributions. Des versements partiels ont été effectués par la Colombie (434 043 euros) et l'ex-République yougoslave de Macédoine (5 039 euros). Le Rwanda a versé 8 660 euros et ainsi recouvré son droit de vote, ramenant à 45 le nombre d'États Membres dont l'exercice du droit de vote est suspendu.

